

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

**BOSTIK FP 312 FIRE RETARDANT COATING** 

Remplace la date 04-sept.-2025

Date de révision 04-sept.-2025 Numéro de révision 6

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK FP 312 FIRE RETARDANT COATING

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Revêtements et peintures, solvants, diluants.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik Benelux B.V. Denariusstraat 11 4903 RC Oosterhout The Netherlands Tel: + 31 162 491 000

Adresse e-mail

SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

Belgique Centre Antipoisons Belge: +32 (0) 70 24 52 45

**Luxembourg** Centre Antipoisons: +352 8002 5500

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient Benzisothiazoline-3-one [BIT]. Peut produire une réaction allergique

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

PBT & vPvB

BCLP; Belgique - FR

Page 1 / 16

BOSTIK FP 312 FIRE RETARDANT COATING Remplace la date 04-sept.-2025

Date de révision 04-sept.-2025 Numéro de révision 6

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

non applicable

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistreme nt REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	concentration	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	1 - <3	01-2119489379 -17-XXXX	236-675-5 (022-006-00-2)	[C]	-	-	-	V,W,10
Isotridecanol, ethoxylated (<2.5 EO) 69011-36-5	0.1- <1	01-2119976362 -32-xxxx	500-241-6	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	1	-	1
Ethylène glycol 107-21-1	0.1- <1	01-2119456816 -28-XXXX		Acute Tox. 4 (H302) STOT RE 2 (H373)	-	1	ı	ı
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle [IPBC] 55406-53-6	0.05 - <0.1	Aucune donnée disponible		Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 3 (H331) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) STOT RE 1 (H372) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		10	1	•
Benzisothiazoline-3- one [BIT] 2634-33-5	0.0025 - <0.01	01-2120761540 -60-XXXX		Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 2 (H330) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		1	1	-

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] - Notes

Note V - Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).

Note W - On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.

Note 10 - La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 μm.

<sup>[</sup>C] - Composants dotés de limites d'exposition professionnelle et/ou de limites biologiques d'exposition professionnelle, nécessitant une surveillance

BOSTIK FP 312 FIRE RETARDANT COATING

Remplace la date 04-sept.-2025

Date de révision 04-sept.-2025 Numéro de révision 6

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	Numéros CE	Numéros CAS	DL50 par voie	DL50 par voie	Inhalation,	Inhalation,	Inhalation,
	(Numéro		orale mg/kg	cutanée mg/kg	CL50 - 4	CL50 - 4	CL50 - 4
	index)				heures -	heures -	heures - gaz -
					poussières/br	vapeurs - mg/L	ppm
					ouillard - mg/L		
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	-	-	-	-	-
	(022-006-00-2)						
Isotridecanol,	500-241-6	69011-36-5	-	-	-	-	-
ethoxylated (<2.5 EO)							
Ethylène glycol	203-473-3	107-21-1	-	-	-	-	-
	(603-027-00-1)						
Butylcarbamate de	259-627-5	55406-53-6	1056	-	0.67	-	-
3-iodo-2-propynyle	(616-212-00-7)						
[IPBC]							
Benzisothiazoline-3-one	220-120-9	2634-33-5	450	-	=0.21 mg/L (ATE	0.21 +	0.21+
[BIT]	(613-088-00-6)				dust/mist)		

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter

un médecin.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

**Effets de l'exposition** Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Aucune information disponible.

**BOSTIK FP 312 FIRE RETARDANT COATING** 

Remplace la date 04-sept.-2025

Date de révision 04-sept.-2025 Numéro de révision 6

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement Moyens d'extinction appropriés

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à Méthodes de nettoyage

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée. sans danger

Remarques générales en matière

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

d'hygiène

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger contre le gel.

BCLP; Belgique - FR

### **BOSTIK FP 312 FIRE RETARDANT COATING**

Remplace la date 04-sept.-2025

Date de révision 04-sept.-2025 Numéro de révision 6

Température de stockage recommandée

Ne pas congeler. Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) particulière(s)

Revêtements et peintures, solvants, diluants.

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable

Nom chimique	Union européenne	Belgique	Luxembourg
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	•
Ethylène glycol 107-21-1	TWA: 20 ppm; TWA: 52 mg/m³; STEL: 40 ppm; STEL: 104 mg/m³; pSk	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m³ MLV: 40ppm - 15 minutes MLV: 104mg/m³ - 15 minutes MLV: 20ppm - 8 hours MLV: 52mg/m³ - 8 hours S*	TWA: 20 ppm; TWA: 52 mg/m³; STEL: 40 ppm; STEL: 104 mg/m³; pSk

#### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m³	

Ethylène glycol (107-21-1)	Ethylène glycol (107-21-1)				
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	106 mg/kg pc/jour			
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	35 mg/m³			

Butylcarbamate de 3-iodo-2-propy	nyle [IPBC] (55406-53-6)		
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet	Facteur de sécurité
		(DNEL)	

# BOSTIK FP 312 FIRE RETARDANT COATING Remplace la date 04-sept.-2025

Date de révision 04-sept.-2025 Numéro de révision 6

travailleur
À long terme

Effets systémiques sur la santé

travailleur
À court terme

Effets systémiques sur la santé

travailleur

Cutané(e)

Effets systémiques sur la santé

Effets systémiques sur la santé

travailleur

A long terme

Effets systémiques sur la santé

Effets systémiques sur la santé

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (26	Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)				
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	6.81 mg/m³			
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.966 mg/kg pc/jour			

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	700 mg/kg pc/jour	

Ethylène glycol (107-21-1)			
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	53 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	7 mg/m³	

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (26	Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)				
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1.2 mg/m³			
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.345 mg/kg pc/jour			

# **Concentration prévisible sans effet** Aucune information disponible. **(PNEC)**

Concentration prévisible sans effet (PNEC)				
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)				
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)			
Eau de mer	0.0184 mg/l			
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg			
Eau douce	0.184 mg/l			
Sédiments marins	100 mg/kg			
Terrestre	100 mg/kg			

#### **BOSTIK FP 312 FIRE RETARDANT COATING**

Remplace la date 04-sept.-2025

Date de révision 04-sept.-2025 Numéro de révision 6

Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Eau douce – intermittent	0.193 mg/l

Ethylène glycol (107-21-1)					
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)				
Eau douce	10 mg/l				
Eau de mer	1 mg/l				
Sédiments d'eau douce	20.9 mg/kg de masse sèche				
Terrestre	1.53 mg/kg de masse sèche				
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	199.5 mg/l				
Eau douce – intermittent	10 mg/l				

Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle [IPBC] (55406-53-6)				
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)			
Eau douce	0.001 mg/l			
Usine de traitement des eaux usées	0.44 mg/l			
Sédiments d'eau douce	0.017 mg/kg de masse sèche			
Sédiments marins	0.002 mg/kg de masse sèche			
Terrestre	0.005 mg/kg de masse sèche			

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)				
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)			
Eau douce	4.03 μg/l			
Eau de mer	0.403 μg/l			
Usine de traitement des eaux usées	1.03 mg/l			
Sédiments d'eau douce	49.9 μg/l			
Sédiments marins	4.99 μg/l			
Terrestre	3 mg/kg de masse sèche			

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Contrôles techniques

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des

Protection de la peau et du

corps

lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166

Vêtements de protection adaptés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Liquide

Couleur Couleurs multiples Odeur Caractéristique.

Propriété Remarques • Méthode <u>Valeurs</u>

Point de fusion / point de 100 °C Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 100 °C Aucun(e) connu(e)

d'ébullition

Aucune donnée disponible Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucun(e) connu(e)

#### **BOSTIK FP 312 FIRE RETARDANT COATING**

Remplace la date 04-sept.-2025

Date de révision 04-sept.-2025 Numéro de révision 6

Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

> 200 °C Aucun(e) connu(e) Température de décomposition

8 pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité dynamique Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité Aucune donnée disponible. Aucun(e) connu(e) Solubilité(s) Soluble dans l'eau Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible

Pression de vapeur Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible Masse volumique apparente

Densité 1.35 g/cm<sup>3</sup> Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Densité de vapeur

Caractéristiques des particules Granulométrie Aucune information disponible

Aucune information disponible Distribution granulométrique

9.2. Autres informations Aucune information disponible Teneur en matière sèche (%)

Directive 2004/42/CE relative à la réduction des Teneur en COV 3 g/L émissions de composés organiques volatiles

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e). mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

dangereuses

Conditions à éviter Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

### **BOSTIK FP 312 FIRE RETARDANT COATING**

Remplace la date 04-sept.-2025

Date de révision 04-sept.-2025 Numéro de révision 6

Produits de décomposition

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de

dangereux stockage recommandées.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Informations sur le produit

**Inhalation** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Contact oculaire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Ingestion** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale) >2000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) >2000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm
ETAmél >5 mg/L

(inhalation-poussières/brouillar

d)

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/L

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Titane (dioxyde de)	>10000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 5000 mg/Kg	= 5.09 mg/L (Rattus) 4 h
Isotridecanol, ethoxylated (<2.5 EO)	> 2000 mg/kg (Rat tus)	= 5960 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	> 1.6016 mg/L (Rattus) 4 h
Ethylène glycol	LD50 > 3200 mg/kg	= 10600 mg/kg (Rattus) = 9530 µL/kg (Oryctolagus cuniculus)	> 2.5025 mg/L (Rat)6 h
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle [IPBC]	LD50 =1056 mg/Kg (Rattus) (OECD 401)	LD50 >2000 mg/Kg (Rattus)	=0.67 mg/L (Rattus) 4 h
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	=450 mg/kg (ATE)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	-

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition Dose opérante	Durée	Résultats	

# BOSTIK FP 312 FIRE RETARDANT COATING Remplace la date 04-sept.-2025

Date de révision 04-sept.-2025 Numéro de révision 6

		d'exposition	
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la	Cutané(e)		Non irritant
peau			

Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. oculaire

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	•		Résultats
				d'exposition	
OCDE, essai n° 405 : Effet	Lapin	Œil			Non irritant
irritant/corrosif aigu sur les					
yeux					

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)					
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle [IPBC] (55406-53-6)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats		
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation	Cobaye	Cutané(e) Dose 5 %	Sensibilisant		
cutanée					

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Union européenne	
Titane (dioxyde de)	Carc. 2	

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle [IPBC] (55406-53-6)				
Méthode	Espèce	Résultats		
OCDE, essai n° 416 : Étude de toxicité pour la	Rat	D'après les données disponibles, les		
reproduction sur deux générations	in vivo	critères de classification ne sont pas		
		remplis		

**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle [IPBC] (55406-53-6)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Oral(e)	20/40/80 mg/kg pc/jour	2 Années	Dose sans effet nocif observé

# BOSTIK FP 312 FIRE RETARDANT COATING

Remplace la date 04-sept.-2025

Date de révision 04-sept.-2025 Numéro de révision 6

OCDE, essai n° 409 : Toxicité orale à doses répétées - non-rongeurs : 90 jours	Lapin	(-)	0/500/2000/4000 ppm	· · <b>,</b> · · ·	Dose sans effet nocif observé
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours		Inhalation Poussières/brouilla rds	0/0.23/ 0.3/1.16/6.7 mg/m³	90 jours	CSENO 1.16 mg/m <sup>3</sup>
OCDE, essai n° 411 : Toxicité subchronique par voie cutanée: 90 jours		\	50/200/500 mg/kg pc/jour	1 -	NOAEL 200 mg/kg pc/jour

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Écotoxicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organism es	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	LC50 (96h) >10000 mg/l (Cyprinodon variegatus) OECD 203	-	1	-		
Isotridecanol, ethoxylated (<2.5 EO) 69011-36-5	-	-	1	-	1	
Ethylène glycol 107-21-1	EC50: 6500 - 13000mg/L (96h, Pseudokirchneri ella subcapitata)		EC50 = 10000 mg/L 16 h EC50 = 620 mg/L 30 min EC50 = 620.0 mg/L 30 min	EC50: =46300mg/L (48h, Daphnia magna)		
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle [IPBC] 55406-53-6	EC50 (72 hrs) 0.022 mg/l Scenedesmus subspicatus	LC50 96 h 0.049 - 0.079 mg/L (Oncorhynchus mykiss flow-through)		EC50 (48hrs) 0.16 mg/l - Daphnia magna	10	1
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5		LC50 (96hr) 2.15 mg/l Cyprinodon variegatus EPA 540/9-85-006		EC50(48hr) 2.94 mg/l (Daphnia Magna) OECD 202	1	1

#### **BOSTIK FP 312 FIRE RETARDANT COATING**

Remplace la date 04-sept.-2025

Date de révision 04-sept.-2025 Numéro de révision 6

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle [IPBC] (55406-53-6)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours		N'est pas facilement biodégradable

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **Bioaccumulation**

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Ethylène glycol	-1.36
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle [IPBC]	2.88
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	0.7

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)

Méthode	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 101 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP)	14.13 Koc	
OCDE, essai n° 101 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les boues d'épuration par chromatographie en phase liquide à haute performance (CLHP)	1.15 log Koc	Très mobile

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Titane (dioxyde de)	Pas de PBT/vPvB
Isotridecanol, ethoxylated (<2.5 EO)	Pas de PBT/vPvB
Ethylène glycol	Pas de PBT/vPvB
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle [IPBC]	Pas de PBT/vPvB
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	Pas de PBT/vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateur endocrinien dans

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Page 12 / 16

l'environnement

### 12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

Propriétés PMT ou vPvM D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

BCLP; Belgique - FR

**BOSTIK FP 312 FIRE RETARDANT COATING** 

Remplace la date 04-sept.-2025

Date de révision 04-sept.-2025 Numéro de révision 6

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application **Autres informations** 

pour laquelle le produit a été utilisé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque: Protéger contre le gel.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

non réglementé 14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

inutilisés

non réglementé 14.4 Groupe d'emballage 14.5 Dangers pour non applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

non réglementé 14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Polluant marin

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour non applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

### **BOSTIK FP 312 FIRE RETARDANT COATING**

Remplace la date 04-sept.-2025

Date de révision 04-sept.-2025 Numéro de révision 6

#### d'environnement

Union européenne

# Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

#### SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

#### EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

#### Substances soumises à autorisation selon REACH. Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

### Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Contient un biocide Contient de l'IPBC. Risque de sensibilisation cutanée

#### Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

# Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

#### Polluants organiques persistants

non applicable

# RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non applicable

# Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur) Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

#### Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatiles

Ce produit chimique est un COV conformément à 2004/42/CE

### Sous-catégorie

Intérieur mate murs et plafonds (brillant < 25@60°) TENEUR MAXIMALE EN COV 30 g/L la teneur maximale en COV du produit prêt à l'emploi, exprimée en g/l 3 g/L

### Réglementations nationales

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

**BOSTIK FP 312 FIRE RETARDANT COATING** Remplace la date 04-sept.-2025

Date de révision 04-sept.-2025 Numéro de révision 6

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H318 Provoque de graves lésions des yeux
- H330 Mortel par inhalation
- H331 Toxique par inhalation
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note V - Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée)

Note W - On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement

### Notes relatives à la classification et à l'étiquetage des mélanges

Note 10 - La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

#### Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL (Limite d'exposition à court terme) TWA STEL

**AGW** Valeur limite d'exposition professionnelle **BGW** Valeur limite biologique Plafond Valeur limite maximale Sk\* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul

#### **BOSTIK FP 312 FIRE RETARDANT COATING**

Remplace la date 04-sept.-2025

Date de révision 04-sept.-2025 Numéro de révision 6

Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 04-sept.-2025

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

#### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité